

**ARRETÉ N° 79.-2026**

**DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A  
MONSIEUR MATHIEU HOVANESSIAN, ADJOINT  
CHARGÉ DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT,  
L'ATTRACTIVITÉ, LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI**

Nicolas BOULAND,

Maire de la Commune de CARNOUX en PROVENCE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-19, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection de Monsieur Mathieu HOVANESSIAN, Adjoint au Maire,

VU l'arrêté n°51-2026 du 23/03/2026 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Mathieu HOVANESSIAN,

VU la délibération n°1-II-2026 en date du 27 mars 2026 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,

**CONSIDERANT** qu'une bonne administration communale rend nécessaire une collaboration active et permanente des adjoints,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de préciser les actes dont la signature est déléguée, par voie de décision en la forme administrative et/ou par voie d'arrêté, par le Maire, à Monsieur Mathieu HOVANESSIAN,

**ARRETE**

**ARTICLE 1er**

Depuis le 21 mars 2026, Monsieur Mathieu HOVANESSIAN, Adjoint, est délégué pour remplir en mes lieu et place et concurremment avec moi **les fonctions relatives à la protection de l'environnement, l'attractivité, le développement économique et l'emploi.**

**ARTICLE 2**

Le présent arrêté a pour objectif de préciser les actes que Monsieur Mathieu HOVANESSIAN est autorisé à signer, sous ma responsabilité et ma surveillance en rapport avec les délégations mentionnées à l'article 1er.

**ARTICLE 3**

Monsieur Mathieu HOVANESSIAN est autorisé, par délégation du Maire suite à la délibération portant délégation d'attribution du Conseil municipal à signer :

- En matière de marché publics de fourniture et/ou de service relatif à la protection de l'environnement, l'attractivité, le développement économique, l'emploi et le tourisme :
  - Les actes relatifs à l'exécution financière (actes spécifiques ou courriers) ;
- Les bons de commandes dans les domaines de la protection de l'environnement, l'attractivité, le développement économique, l'emploi et le tourisme dans la limite de 1.000,00 euros TTC par bon de commande.

#### ARTICLE 4

Monsieur Mathieu HOVANESSIAN est autorisé, par délégation propre du Maire, à signer :

- En matière de marchés publics de fourniture et/ou de service relatif à la protection de l'environnement, l'attractivité, le développement économique, l'emploi et le tourisme :
  - Les actes relatifs à l'exécution administrative (actes spécifiques ou courriers).

#### ARTICLE 5

Madame la Directrice Générale des Services municipaux, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône et à Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable d'Aubagne, comptable de la Commune.

Fait à Carnoux en Provence, le 08 / 04 / 2026

Le Maire,

Nicolas BOULAND



Spécimen de la signature  
de Monsieur Mathieu HOVANESSIAN

A handwritten signature specimen of Monsieur Mathieu HOVANESSIAN, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line.